

# SSIAP 2 – MCSP



MODULE COMPLEMENTAIRE SAPEUR-POMPIER  
Chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

## Personnel concerné - Métier visé

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, les pompiers militaires de l'armée de terre et de l'armée de l'air ou les marins pompiers de la marine nationale titulaires de la spécialité PRV 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'Intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de l'arrêté du 02 mai 2005

## Objectifs

Obtenir le diplôme SSIAP 2 par équivalence.

## Prérequis

- Etre en possession du certificat de sauveteur secouriste du travail (S.S.T.) ou de la prévention et secours civique (PSC1) en cours de validité ;
- Être apte physiquement, confirmé par un certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme à l'arrête du 02 mai 2005 modifié.
- Remise de l'acte d'engagement en tant que sapeur-pompier.

## Détails de la formation

### Déroulement du stage :

28 heures réglementairement, 63 heures selon le SDIS 34 – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum.

**Méthode pédagogique :**

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours

**Formation pratique :**

Manipulation des systèmes de sécurité Incendie

Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

Chef du poste central de sécurité en situation de crise

**Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences**  
Attestation de stage et établissement du diplôme SSIAP2.

**Suite de parcours**

Le module permet de se présenter à la formation SSIAP3 soit :

- après avoir exercé l'emploi de chef d'équipe de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois, et sous couvert d'avoir les prérequis nécessaires.
- si titulaire du PRV2 ou AP2.